



PROGRAMME DE FORMATION

Organisme de formation : UN + Formations - SIRET 81949915300057

Référence et Intitulé : CV522-1 - DGCCRF et CNIL : Se préparer aux contrôles

Durée : 7h00

Type : Classe Virtuelle

Public

Dirigeants, cadres assurant la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau notamment concerné par les activités de transaction et de gestion locative.

Objectifs pédagogiques

Identifier et mettre en place les réglementations applicables à la gestion d'un cabinet de gestion immobilière et transactions. Savoir se préparer à un contrôle résultant desdites réglementations.

Pré-requis

Aucun.

Programme

1 - Origines.

- Code Monétaire et Financier.
- Ordonnance du 01.02.2016.
- Décret du 20.04.2018.
- En attente de la Vème Directive Janvier 2020.
- RGPD.

2 - Les 4 parties de l'ordonnance du 01.12.2016.

2.1 - 1ère et 2ème partie.

- Mise en place d'une organisation et de procédures internes et d'un système d'évaluation et de gestion des risques.
- Vigilances : normale, simplifiée, renforcée, orientée.
- Questionnaire DGCCRF en cas de contrôle.

2.2 - 3ème partie.

- Obligation de formation et de conservation des documents.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : Meelk
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE



PROGRAMME DE FORMATION

2.3 - 4ème partie.

- Procédure de sanctions prononcées par la Commission Nationale.

3 - Documents dont il faut porter à connaissance.

- Les 4 parties de l'ordonnance.
- Un protocole interne spécifique à l'établissement.
- Le questionnaire de la DGCCRF en cas de contrôle avec ce qui concerne les sites.
- Nom des correspondant- déclarant.
- Eventuelle déclaration sur l'honneur.
- Connaître ERMES pour les déclarations de soupçon réservées au seul déclarant et en absolue confidentialité.

4 - Voilure des contrôles par la DGCCRF.

4.1 - Cartes.

- Professionnelle.
- Habilitation.
- Récépissé de déclaration préalable.
- Obligation de formation professionnelle pour toute personne salariée ou agent commerciale, pour renouvellement carte d'habilitation avec assurance de RC pro pour agents commerciaux.

4.2 - Registres.

- Registre répertoire 1970 si compte article 55, + carnet de mise en service des carnets de reçus et carnets de reçus.

4.3 - Mandat et Annonces.

- Informations précontractuelles établissement et hors établissement figurant au mandat.
- Information de la clientèle si liens juridiques et capitalistiques éventuels.
- Faire figurer le nom du médiateur sur mandat, offre, avant-contrat.
- Barème des honoraires consultable cabinet et internet.
- Contrôle de la présentation des annonces honoraires acquéreur et règle de partage des honoraires si location, avec respect du plafonnement si bail 06.07.1989.
- Pour chaque annonce logement ou mixte renseigner loyalement le DPE sauf si le DPE ne peut être délivré, auquel cas en préciser la cause.
- Si mandat exclusif préciser les prestations complémentaires qui en justifient la pertinence.
- Si bien en copropriété exiger des caractéristiques et si annonce préciser le nombre de lots, les charges mensuelles et l'éventuelle situation financière.

4.4 - RGPD.

Le RGPD relatif aux activités de syndic et gestion locative fait actuellement l'objet de discussions avec le CNIL dont la finalisation figurera en son temps sur cette programmation.

- Mandat de vente.
- Fiche descriptive.
- Bon de visite.





PROGRAMME DE FORMATION

- Offre d'achat.
- Promesse de vente.

4.5 - Nom et coordonnées du DPO (Data Protection Officer) en interne ou extérieur.

5 - Documents à compléter.

6 - Document à remplir dès le mandat puis l'offre ou le compromis.

7 - Conseils pour se préparer à un contrôle DGCCRF.

Moyens pédagogiques

Séance de formation en classe virtuelle.

Support pédagogique disponible en ligne via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Moyens d'évaluation

Validation de l'acquisition des connaissances via un quiz à l'issue de la classe virtuelle directement via l'espace utilisateur de chaque apprenant sur www.unplus.fr

Taux de bonnes réponses minimum à obtenir : 80 %.

Coordonnées pour support :

- e-mail : contact@unplus.fr
- Téléphone : 04 93 17 29 63 (du Lundi au Vendredi de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h)

Matériel nécessaire

Ordinateur ou tablette avec connexion internet.

Navigateur préconisé : Chrome.



Document établi via
la Plateforme F Immobilier
www.plateformef.com

Editeur accrédité : **Meelk**
40 Rue du Louvre - 75001 Paris
SIREN 844 282 863 RCS Paris

SAS au capital de 5 000 €
APE : 6201Z
TVA Intra. : FR 24 844282863
ICS : FR63ZZZ85B0FE